

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 437

présenté par

M. Marie-Jeanne et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE 34 A**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 7° De faciliter l'écoulement des productions, de lutter contre les déperditions et d'améliorer le rendement des outils de production. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'exemple de la Martinique montre, qu'hormis la banane et la volaille, les producteurs de légumes, de fruits, de miel et de viande utilisent des circuits courts. Or, selon les chiffres officiels, les productions de légumes et de viandes par exemple ne sont écoulées qu'à 50 % à peine.

C'est pourquoi faciliter l'écoulement des productions et lutter contre les déperditions doivent faire partie des objectifs de la politique de l'agriculture en outre-mer.

Il en va de même de l'amélioration du rendement des productions existantes permettant de rentabiliser les investissements initiaux.